

COMMUNE DE CHAULNES

Avec Vous

BULLETIN
MUNICIPAL
N°: 94
AVRIL 2023

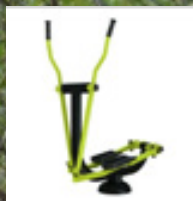
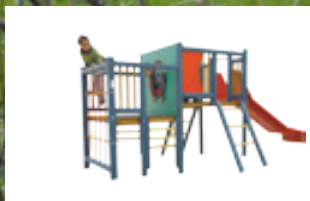


LE MOT DU MAIRE
LES PERMANENCES
LES SERVICES MÉDICAUX DE LA COMMUNE
SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
BIEN VIVRE A CHAULNES
LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS
INFORMATIONS DIVERSES
CÔTÉ CUISINE
LE COIN DES ENFANTS
UN PEU D'HISTOIRE

Bientôt un espace de loisirs et de rencontres intergénérationnel, rue de Pertain



Voir l'article en page 16



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

votre conseil municipal a voté, il y a quelques jours, son budget pour cette année 2023. Il a décidé, comme depuis de nombreuses années, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux. Bonne nouvelle pour tous les contribuables en ces temps difficiles. Néanmoins, la mainmise de plus en plus conséquente de l'état sur les finances communales limite fortement les marges de manœuvre de vos élus. De plus, le fonctionnement quotidien de la commune subit lui aussi les effets de l'inflation et de l'envolée des coûts de l'énergie. Cela nécessite une attention constante quant aux dépenses à honorer, mais également une recherche toute aussi constante de recettes nouvelles.

Il faut malgré tout continuer à investir afin d'améliorer le cadre de vie de la commune, ses équipements. Tout projet ne peut se réaliser sans l'obtention d'aides financières. Cette « chasse » aux subventions, en provenance de l'état, de la région, du département ou autres partenaires est également devenue le quotidien de vos élus et des services administratifs. Certains projets ont été ou vont pouvoir être subventionnés jusqu'à 80 %, diminuant d'autant la part communale.

Ces projets et réalisations, vous en êtes informés et les suivez régulièrement à travers les bulletins municipaux, en toute transparence notamment avec les comptes-rendus des séances de conseil municipal. Ils ont été évoqués dans le précédent « mot du Maire » et vous pourrez bien sûr en suivre leur concrétisation. Parmi les décisions prises dans le cadre de la vie quotidienne de chacun, l'extinction de l'éclairage public la nuit recueille une grande majorité d'avis positifs de par sa logique économique et écologique. Preuve concrète qu'il nous faut aussi nous adapter à notre niveau face aux grands enjeux dont dépendra l'avenir de nos générations futures... et de notre planète.

Les beaux jours reviennent. Profitez bien de ces moments printaniers et de ses longues journées.

Thierry Linéatte

Maire de Chaulnes



Mairie de Chaulnes :

7 rue des Lieutenants

Terpraut et Grenier

80320 CHAULNES

Téléphone :

03.22.83.80.80

Mail :

mairie.chaulnes@wanadoo.fr

Site internet :

www.mairiechaulnes.fr

Conception et réalisation :

Mairie de Chaulnes

Prix :

Gratuit

Dépôt légal :

À parution



Réhabilitation du 11, avenue Aristide Briand en 2 logements et 1 commerce.



La fibre optique arrive à Chaulnes.

VOTRE MAIRIE :

7, rue des Lieutenants
Terpraut et Grenier
80320 CHAULNES

HORAIRE D'OUVERTURE :

Lundi / mardi
jeudi / vendredi
8h30 - 12h00
13h30 - 17h00
Fermée le mercredi

NOUS CONTACTER :

Par téléphone :
03.22.83.80.80
Par mail :
mairie.chaulnes@wanadoo.fr
Sur internet :
www.mairiechaulnes.fr
Rubrique « contact ».

SUR FACEBOOK :

« L'avenir de Chaulnes
Avec Vous »

**POUR RENCONTRER SUR
RENDEZ-VOUS :****LE MAIRE**

M. Thierry LINÉATTE

LES ADJOINTS

M^{me} Nadège LATAPIE-
COPÉ
Social / CCAS

M. Benoît GANCE
Bâtiment / Voirie

M^{me} Anne LEBRUN MERLIN
Communication / Envi-
ronnement / Logement

M. Arnaud NOBLÉCOURT
Culture et Loisirs

MISSION LOCALE

M.E.E.F.

SANTERRE HAUTE SOMME

Horaires des permanences : Mardi : 14h00 - 16h45

Sur rendez-vous auprès de la mission locale de PÉRONNE

A.C.P.G./C.A.T.M.

NADÈGE LATAPIE-COPÉ

Renseignements à l'accueil de la mairie de Chaulnes.

06.85.37.41.96

LA CROIX ROUGE

UNITÉ LOCALE

DE HAUTE PICARDIE

Permanence au local de la Croix Rouge : 36, avenue Roger Salengro

80320 CHAULNES (à côté du magasin Carrefour)

Le lundi de 14h30 à 15h30 (tous les 15 jours).

RELAIS PETITE ENFANCE

SÉVERINE FARENEAU

Permanences rue Poulin

06.07.37.82.25 / 03.22.85.48.06

www.terredepicardie.fr

Permanences téléphoniques le lundi et le vendredi de 13h00 à 14h30.

Permanences physiques les lundi et vendredi (sur rendez-vous).

PERMANENCE D'AVOCAT

Un vendredi par mois, de 14h à 16h, en mairie.

Sans rendez-vous (renseignements en mairie).

CONCILIATEUR DE JUSTICE

ALAIN SÉGOUFFIN

Cour d'appel, Tribunal d'instance d'Amiens. 06.12.47.97.69

Permanence le 1^{er} lundi de chaque mois sur rendez-vous, à prendre en mairie.

ASSOCIATION SAINT JEAN

Permanences en mairie.

Horaires de permanences :

Mardi & Vendredi : 09h00 - 10h30 / Jeudi : 15h30 - 17h00

ACCUEIL DE LOISIRS

Dossier d'inscription disponible sur le site : www.mairiechaulnes.fr

Rubrique « accueil de loisirs ».

Pour les inscriptions, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de :

LUDOVIC ANTIOCHUS

06.11.57.08.63 / ludovic_antiochus@orange.fr.

PAROISSE DE CHAULNES

1, rue des Lieutenants Terpraut et Grenier 80320 CHAULNES

03.22.85.40.45

Horaires des permanences :

Mercredi & Vendredi : 09h30 - 11h00 / Samedi : 10h30 - 11h30

MAISON DE SANTÉ

16 ter avenue Aristide Briand

Secrétariat du lundi au vendredi : 08h00/12h00 - 13h30/18h30

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

(sur rendez-vous)

Dr Mylène FOUET-EMERY

DU de gynécologie et de nutrition

03.22.86.31.01

Dr Antoine HOULLIER

03.22.86.31.02

Dr Chella LEFOLLE

DU de gynécologie et formation

en hypnose et technique EMDR,

maître de stage pour les internes

03.22.86.31.03

Dr Ingrid HUET-RAOUX

DU de gynécologie

03.22.86.31.04

Dr Benoît FAUSTIN

03.22.86.31.01

INFIRMIERS

CABINET INFIRMIERS

DE CHAULNES

Estelle CAMPA, Agathe BRUYER,

Odile SENECHAL, Quentin

SENECHAL, Mathylde LETURGIE

Permanences : 06h45/07h20

09h45/10h45 - 13h00/13h30

Pour les soins à domicile en se-

maine, dimanche et jours fériés

Sur rendez-vous : 03.22.85.40.06

CABINET INFIRMIERS

HAUTE-PICARDIE

Claire FLAMENT-GALLAIS,

Daniel TAIX. Permanences :

Du lundi au vendredi :

07h00/07h30

09h30/09h50 - 17h30/18h00

Le samedi : 09h30/09h50

Pour les soins à domicile,

sur rendez-vous : 03.22.84.11.54

OSTÉOPATHE

(sur rendez-vous)

DANIEL TAIX

07.61.54.53.05 (ou sur Doctolib)

ASSOCIATION ASALÉE

Corinne FRANCOIS

Infirmière de Santé Publique

Consultation prise en charge

Sur rendez-vous : 06.66.33.89.78

ORTHOPTISTE

Noémie LASSELIN

06.26.04.24.12 (le lundi am)

ORTHOPÉDISTES

Dr Maxime MENCIARE

(membres inférieurs)

De la clinique Pauchet Amiens,

1 jeudi par mois. 03.22.33.73.50

Dr Vittorio FERRARI

(membres supérieurs)

De la clinique Pauchet Amiens,

1 jeudi par mois. 03.22.33.72.30

ORL

Marine PERIA

De la clinique Victor Pauchet

(1 à 2 jeudis par mois)

03.22.95.70.70

ANGIOLOGUE

Dr Marie TOULEC

De la clinique Pauchet Amiens

2 mercredis par mois.

03.22.33.71.40

GASTRO ENTÉROLOGUE

Dr Marthe CHAVANCE-THELU

De la clinique Pauchet Amiens

Le mardi matin tous les 15 jours

sur rendez-vous : 03.22.91.57.24

SEXOLOGUE

(de la clinique Pauchet)

Justine HENRION

Sur rendez-vous le jeudi

07.69.02.36.22

CHIRURGIENS DENTISTES

40 rue Roger Salengro (sur rendez-vous)

DR HERVÉ DELLACHERIE

03.22.85.44.43

DR CLIO ASTIER

03.22.85.44.43

MASSEUR

KINESITHERAPEUTE

11 rue des Lts Terpraut et Grenier (sur rendez-vous)

VÉRONIQUE LEBRUN-DELAVERNE

Fermé le jeudi et le samedi

03.22.83.94.97

Du lundi au vendredi :

09h00/12h30 - 13h30/18h30

PHARMACIES



FLAMENT-VANYSACKER +

16 bis avenue Aristide Briand

03.22.85.40.32

En semaine : 09h/12h - 14/19h

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

SAVARY-DEBLOCK +

23 rue Odon Dumont

03.22.85.40.07

En semaine : 09h/12h - 14h/19h

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

AMBULANCES

AMBULANCES DE HAUTE PICARDIE

03.22.85.40.15 ou 06.99.40.40.15

24h/24, 7jours/7

Transports sanitaires assis ou couchés.

SERVICES MÉDICAUX

INTERENTREPRISES

(Médecine du travail)

46 avenue Aristide Briand

03.22.83.97.58

Pour connaître la pharmacie de garde, composez le 3237 (accessible 24h/24).
Si la croix verte clignote, la pharmacie est de garde.



COMPTE-RENDU
Séance du Conseil Municipal du 22 février 2023

Conseillers Municipaux Titulaires Présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aïrès Ferreira, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Laure Lambert, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet, Mme Virginie Masson, Mme Angéline Darras. Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillère Municipale titulaire excusée : Mme Claire Lecot-Robit avec pouvoir à M. Thierry Linéatte

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Nadège Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

Préambule

M. Linéatte donne lecture à l'assemblée du courrier envoyé par Mme Céline Defruit, faisant part de sa démission du conseil municipal, pour cause de déménagement. Elle remercie l'ensemble du conseil municipal de sa confiance et souhaite toute réussite à l'équipe en place.

Deux conseillers municipaux suppléants ayant été élus lors du dernier scrutin municipal, Mme Emilie Aberbour intègre donc le conseil municipal en tant que titulaire.

II. Approbation du procès - verbal du 20 décembre 2022

Le procès – verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

III. PLUI : fiches communales

Monsieur le Maire rappelle les différentes étapes déjà évoquées en conseil municipal pour l'élaboration du PLU Intercommunal :

- diagnostic foncier, objectifs de densité, prescriptions du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), ...
- mise en place d'ateliers avec les élus des 43 communes ;
- potentiel de création de logements à l'horizon 2030 : 150 pour la commune de Chaulnes, en extension ou en remobilisation de logements vacants.

Le conseil municipal examine la carte de la ville sur laquelle figurent les propositions de consommations, de non-consommations foncières et d'habitat vacant.

M. Philippe Cheval apporte des précisions sur le dispositif ZAN (Zéro Artificialisation Nette), la nécessité de laisser ou rendre des terres à l'agriculture et les objectifs du PLUI jusque l'horizon 2030.

Mme Angéline Darras, M. Régis Lecot et M. Thomas Poulet émettent des propositions concernant des possibilités foncières, pas encore indiquées sur le plan.

Une fiche récapitulative résumera l'ensemble des propositions retenues par le conseil municipal, fiche qui peut encore s'étoffer au vu des propositions de chacun.

IV. Rapport commission voirie-animation jeunesse

Réunion de commission qui s'est tenue le 25/01, ayant pour ordre du jour un seul point : le projet de parc intergénérationnel rue de Pertain.

Le conseil municipal entérine les propositions suivantes, émises par la commission :

Présentation de l'avant-projet

- Les talus : accord donné par les deux riverains, côté Est, pour céder leur talus inutilisé. Pose de grillage rigide vert le long des propriétés habitées, grillage URSUS le long des terrains adjacents.

-Renforcement du talus côté Est, actuellement très pentu et qui s'effondre. Conservation des gros arbres afin de maintenir ces talus. L'ensemble des talus sera arboré (vivaces, rampantes, arbustes,...) et des sentiers « à travers bois » seront créés côtés Nord et Ouest.

-Accès Nord : adoption du principe des escaliers en acacia, des platelages bois type terrasse et du toboggan enfants.

-Accès Sud (rue de Pertain) : la commission retient l'aménagement proposé : cheminement PMR, accès aux véhicules d'entretien, pose d'un WC public en harmonie avec le site, parking vélos, signalétique, amenées d'eau et électricité, plantations. Le parking en dalles alvéolées et engazonnées est préféré aux dalles béton avec joints enherbés.

-Zone citystade : quelques soucis rencontrés lors de sondages de sol (obus, objets métalliques non identifiés) nécessitent des investigations complémentaires de sécurité. Les équipements : tables, bancs, ateliers fitness et parcours santé sont ramenés à proximité du citystade, car ils entreront dans le financement global de cet équipement, de même que les accès.

-Les cheminements et sentiers seront en stabilisé ton pierre. Le platelage bois sur la zone humide sera adapté en fonction de la longueur nécessaire.

Zone de jeux enfants : le choix des surfaces amortissantes se porte sur un sol « coulé » au lieu de dalles. A noter que les élèves de l'école ont été associés au choix de ces jeux.

Autres équipements : pose des bancs et tables sur massifs béton et/ou lames de terrasse en bois. Pose de poubelles adaptées au tri et d'un « écotrain » près des jeux enfants. Réalisation d'un coin compost, permettant le compostage, broyage de végétaux et paillage sur place (économies de transports, d'énergie,...). Barrières, panneaux d'information et potelets en bois.

Arbres : le bureau d'étude propose diverses compositions : verger sur la zone d'accès Sud, zone ombragée près du citystade, essences imposantes aux abords de la grande pelouse, saules pleureurs au niveau de la partie humide, espèces plus petites le long des sentiers et zones de talus, le tout en essences locales, essentielles dans le cadre de subventionnements divers et de la participation au « Villes et Villages Fleuris ». Peut-on envisager des diamètres d'arbres moins importants, afin de réaliser des économies (plantations réalisées par nos employés communaux) ? Sanitaires : au vu des nombreuses options proposées, la commission s'accorde à réorganiser une réunion uniquement sur ce sujet.

Interventions : Mme Darras regrette que le lieu soit interdit aux chiens mais en comprend les raisons, M. Poulet souhaite s'assurer de la présence d'un parking vélos, évitant ainsi leur accès au parc, M. Lecot propose l'installation d'une boîte à livres.

Coût : l'estimation de ce projet se monte à 425 000 € HT, hors citystade (75 000 €). Celui-ci sera subventionné à 80%, l'objectif est d'atteindre ce taux pour l'ensemble du projet. Option entretien : 5 000 € la première année. Subventions : département : équipements sportifs et alentours citystade (accès, mobilier, ateliers sportifs, plantations, clôtures), fonds d'appui aux communes, plan arbres (Région), CRTE (contrat de relance et de transition écologique), nouvelle politique territoriale de la région, Nature en chemins, Fonds verts, Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors, accessibilités PMR,...

V. Mission de MO / bureau Paysages

Le projet de parc intergénérationnel ayant évolué, il convient d'adapter la mission de maîtrise d'œuvre confiée à Julie Colin, du bureau Paysages. La première partie de cette mission est subventionnée à 80% par les fonds européens LEADER, et ne peut être complétée par un avenant. Aussi M. le Maire propose à l'assemblée de réaliser une seconde phase à cette maîtrise d'œuvre, indépendante de la première mais inscrite dans la continuité du projet. Son coût s'élève à 12 000 €, et sera elle-même subventionnée à 80 %.

Adopté à l'unanimité

VI. Projet signalétique

M. le Maire rappelle que ce projet est réalisé en commun avec la commune de Rosières-en-Santerre. La maîtrise d'oeuvre confiée au bureau d'étude Studio Klazo comprenait dans la phase conception différentes parties ; diagnostic, avant-projet, projet, dossier de consultation des entreprises. La phase fabrication, cahiers de pose, pose de la signalétique, réception nécessite une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui a donné lieu dans un premier temps à une incompréhension entre les deux communes et le bureau d'étude, quant au contenu de la mission. Le coût de celle-ci s'élève à 34 000 €, divisé en deux communes, et pour laquelle Chaulnes bénéficiera de 80 % de subvention, ce qui donnera un coût résiduel de 3 400 € (Petites Villes de Demain 50%, Région 30 %).

Adopté à l'unanimité**VII. Vente des parcelles ZP11 et 12**

Monsieur le Maire propose la vente d'un chemin communal situé en bordure de la RD 45, en faveur du propriétaire du bois desservi par ce chemin. La valeur est estimée à 0,60 €/m² pour une surface de 1465 m².

M. Philippe Cheval, au vu de la faible ressource, demande s'il y a d'autres possibilités d'échanges, ventes, ... à envisager avec l'agriculteur concerné. M. le Maire précise qu'en effet, une autre négociation peut être envisagée dans le cadre d'un échange, utile pour la commune en vue du PLUI et la possibilité d'acquérir du foncier. Il proposera donc une négociation globale dans cette perspective.

Adopté à l'unanimité**VIII. Délibérations**

- achat à l'euro symbolique des parcelles AD 129 et 130, sujet déjà évoqué pour la réalisation du projet de parc rue de Pertain ;
- le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) propose une étude prise en charge à 100%, concernant le secteur gare-collège, déjà identifié lors de l'étude « redynamisation du centre-bourg ». Celle-ci conduira à un diagnostic exploratoire du secteur gare-collège et la présentation de premiers scénarios d'aménagements.
- logement communal rue Poulin : le locataire étant décédé, il convient de mettre en non-valeur le coût du loyer résiduel impayé ;
- budget M57 / Article 6232 : la nouvelle nomenclature M57 impose de définir avec précision la liste des dépenses qui seront imputées sur cet article et de la faire approuver par délibération du conseil municipal ;
- fongibilité du budget M57 : celui-ci simplifie l'obligation de prendre des décisions modificatives entre chapitres du budget, notamment pour de petites sommes. Une information au conseil municipal sera suffisante.

Adoptées à l'unanimité

- avances de subventions annuelles : chaque année, le conseil municipal consent à l'AAE Chaulnes football et à l'OCLC ou toute autre association qui en ferait la demande une avance sur leur subvention annuelle. AAE Chaulnes : 3000 €, OCLC : 3500 €.

-Adoptée à la majorité, M. Linéatte, M. Poulet, Mme Lecot-Robit, membres du bureau de l'AAE Chaulnes ne prenant pas part au vote pour leur association, et M. Noblécourt, Mme Lambert, Mme Lefèvre, M. Gance membres du bureau de l'OCLC ne prenant pas part au vote pour leur association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

COMPTE-RENDU
Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2023

Conseillers Municipaux Titulaires Présents : M. Thierry Linéatte, M^{me} Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, M^{me} Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M^{me} Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Xavier Dubernard, M^{me} Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet, M^{me} Virginie Masson, M^{me} Emilie Aberbour. Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers Municipaux titulaires excusés : M. Aires Ferreira avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
M^{me} Géraldine Lefèvre avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt

Conseillères municipales titulaires absentes : M^{me} Angéline Darras, M^{me} Laure Lambert

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

M^{me} Anne Lebrun-Merlin est nommée secrétaire de séance.

Préambule

M. Linéatte souhaite la bienvenue à Mme Emilie Aberbour, conseillère municipale désormais titulaire, en remplacement de Mme Céline Defruit. M. Linéatte rappelle que Mme Aberbour était déjà conseillère municipale titulaire lors du précédent mandat, et de ce fait connaît le fonctionnement communal.

II. Approbation du procès - verbal du 27 mars 2023

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

III. Approbation des comptes de gestion 2022

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal ne peut délibérer valablement sur les comptes administratifs sans disposer de l'aval du receveur principal, à travers les comptes de gestion établis par celui-ci. Les budgets « commune » et « lotissement du tour de ville », les décisions modificatives s'y rattachant, le détail des dépenses et recettes effectuées en 2022 ainsi que les états d'actif et passif, restes à recouvrer et à payer, ont été présentés au receveur principal. Cette tenue des comptes n'appelle aucune observation ni réserve de sa part. Aussi, **le conseil municipal entérine à l'unanimité les comptes de gestion « commune » et « lotissement du tour de ville ».**

IV. Compte administratif 2022 commune

M. le Maire présente le compte administratif de la commune pour l'année 2022. Sur le document figure également le CA 2021 pour comparaison.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 409 451, 77 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 126 736,54 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 981 355,41 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 941 784, 69 €.

Les points essentiels sont commentés et justifiés. Chapitre 11 : énergie, carburants, fournitures d'entretien

et d'équipements divers, maintenance, assurances,... Quelques dépassements, ou à l'inverse des articles peu consommés permettront un ajustement pour 2023. En effet, la comparaison avec 2021 est peu pertinente, celle-ci étant une année encore fortement impactée par le Covid.

M. Cheval souhaiterait connaître le détail des taxes foncières. Le chapitre 12 (charges de personnel) est en hausse : augmentation du point d'indice, participation aux charges concernant l'emploi mutualisé « redynamisation des centres-bourgs » et « petites villes de demain », indemnité inflation,...

Les charges de gestion courante sont impactées par le remboursement des intérêts d'emprunts concernant la vente du bâtiment Sanaterra et n'apparaîtront plus. La contribution au service départemental d'incendie est en légère baisse. Celle-ci est calculée notamment sur le nombre d'habitants, preuve d'une stagnation actuelle de notre population et l'obligation de continuer à créer du logement.

Les recettes de fonctionnement sont constituées des dotations d'état, toujours à la baisse (DGF), les impôts locaux,... Une bonne surprise avec la dotation TADEM (+ 12 000 €). On retrouve dans ce chapitre le produit de la vente de terrain à l'entreprise MTA.

M. Cheval rappelle la nouvelle réforme de la CVAE, qui entrera en application en 2023, où les communes vont à nouveau perdre une partie de leur autonomie financière, et le basculement des enveloppes vers le dispositif « Fonds Vert », nécessitant la mise en place de projets relevant du développement durable.

Dépenses et recettes d'investissement : elles correspondent à tous les projets (acquisitions, études, travaux) évoqués lors des réunions de conseil municipal l'an dernier. Peu de subventions sur 2022, attendues pour cette année. On y retrouve également le remboursement définitif du capital de l'emprunt Sanaterra, ce qui impacte sensiblement cette section. Ce chapitre est notamment marqué par les acquisitions qui vont permettre la réalisation concrète des projets. M. le Maire signale d'ailleurs que les travaux de réhabilitation de la friche commerciale avenue A. Briand viennent de commencer.

M. Merlin, doyen de l'assemblée, prend la présidence du conseil municipal, et procède, hors de la présence de M. le Maire, au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité, M. le Maire ne participant pas au vote.

V. Compte administratif 2022 : lotissement du tour de ville

Il reste toujours deux terrains à vendre, ce qui impacte fortement ce budget quant aux nombreuses écritures et opérations d'ordre. Rappel : un troisième est réservé pour le CREDA. Par conséquent, le CA est identique à l'année précédente avec un déficit de fonctionnement de 77 726 € (valeur des terrains à vendre) en fonctionnement et 151 090 € en investissement (part communale restante sur les travaux réalisés pour la création de ce lotissement). M. le Maire évoque le devenir des deux terrains, un peu enclavés et difficiles à vendre. Possibilités à étudier : réunir les deux terrains en un seul, revoir le prix de vente,...

M. Noblécourt : quelle est la surface totale des deux terrains ?

M. Linéatte : environ 1100 m².

M. Cheval : attention de respecter les préconisations du SCOT, qui limitent la surface des terrains à bâtir, notamment dans les bourgs-centres comme Chaulnes.

M. Poulet : la commune peut-elle bâtir et louer ?

M. Linéatte : oui, mais c'est plutôt le rôle des bailleurs sociaux. De plus, il n'y aurait plus de recettes de vente de terrains.

M. Merlin, doyen de l'assemblée, prend la présidence du conseil municipal, et procède, hors de la présence de M. le Maire, au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité, M. le Maire ne participant pas au vote.

VI. Affectation des résultats

M. le Maire présente les résultats du compte administratif commune 2022

	Résultat CA 2021	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2021	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	471 786,28 €	0	-511 357 €	-39 570,72 €
FONCT	603 636,32 €	0	116 019,29 €	719 655,61 €

Affectation du résultat :

-couverture du déficit d'investissement au 1068 : 39 570,72 €

-affectation de l'excédent reporté en fonctionnement (ligne 002 du budget) : 680 084,89 €

-report ligne 001 du budget : -39 570,72 €

Adopté à l'unanimité

M. le Maire présente les résultats du compte administratif lotissement du tour de ville.

	Résultat CA 2021	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2022	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	-151 090,57€	0		-151 090,57 €
FONCT	-77 726,34 €			-77 726,34 €

Affectation du résultat :

-report ligne 001 du budget : -151 090,57 €

-report ligne 002 du budget en dépenses de fonctionnement : 77 726,34 €

Adopté à l'unanimité

VII. Tableau des effectifs

Des changements de grade doivent intervenir au cours de l'année 2023. Monsieur le Maire a obligation de présenter et faire voter le nouveau tableau des effectifs avec les postes de chaque employé communal.

Adopté à l'unanimité

VIII. Questions diverses

M. Lecot : souhaite connaître quelles sont les attributions de l'employé communal détaché à l'AAE Chaulnes. M. le Maire présente la fiche de poste correspondante, fiche de poste attribuée à chaque employé communal. Afin de répondre à M. Lecot, M. le Maire informe avoir recadré cet emploi du temps et les tâches et obligations de service qui en découlent.

M. Noblécourt : revient sur les nuisances engendrées par la coopérative Noriap rue de Nesle. Il évoque un ronronnement permanent et des résonances terrestres. Une pétition a été établie. M. Noblécourt demande au conseil municipal de statuer sur ce sujet. Le principe d'une étude acoustique est retenu, pour laquelle M. Gance prendra les attaches nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

COMPTE-RENDU

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

Conseillers Municipaux Titulaires Présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, Mme Claire Lecot-Robit, Mme Emilie Aberbour. Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers Municipaux titulaires excusés : M. Aïres Ferreira avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à Mme Nadège Latapie-Copé
Mme Laure Lambert avec pouvoir à M. Benoit Gance
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
M. Thomas Poulet avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Nadège Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 27 mars 2023

Le procès – verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

III. Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose donc de maintenir les taux comme suit :

➤ Taxe d'habitation	11,47 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,50 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	11,91 %
➤ Contribution foncière des Entreprises	10,89 %

Adopté à l'unanimité

IV. Budget Commune 2023 (passage en M57)

1. Fonctionnement : vue d'ensemble

a) Dépenses : 1 964 780,89 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 299 070 €

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 687 700 €

Chapitre 014 – Atténuations de produits : 77 160 €

Chapitre 023 – Virement à la section d’investissement : 672 869,06 €
 Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 197 010,27 €
 Chapitre 66 – Charges financières : 14 712,56 €
 Chapitre 67 – Charges spécifiques : 1 000 €
 Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations : 15 259 €

b) Recettes : 1 964 780,89 €

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 680 084,89 €
 Chapitre 013 – Atténuations de charges 32 000,00 €
 Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : 18 000,00 €
 Chapitre 73 – Impôts et taxes : 175 023,00 €
 Chapitre 731 – Fiscalité locale : 370 446,00
 Chapitre 74 – Dotations et participations : 641 207,00
 Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 48 000,00 €
 Chapitre 76 – Produits financiers : 20,00 €

2. Investissement : vue d’ensemble

a) Dépenses : 1 689 111,30

Chapitre 001 – Solde d’exécution de la section d’investissement reporté : 39 570,72 €
 Chapitre 041 – Opérations patrimoniales 104 250,23 €
 Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : 135 000 €
 Chapitre 204 - Subventions d’équipement versées : 120 000 €
 Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 1 223 560,00
 Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 5 000 €
 Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 61 730,35 €

b) Recettes : 1 689 111,30 €

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 672 869,06 €
 Chapitre 040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections : 15 259,00 €
 Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 104 250,23 €
 Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 111 570,72 €
 Chapitre 13 – Subventions d’investissement : 483 000 €
 Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées : 300 000 €
 Chapitre 165 – Dépôts et cautionnements reçus : 2 162,29 €

3. Fonctionnement : comparatif BP 2022 / BP 2023

a) Dépenses (BP 2022 : 1 851 895,22 € - BP 2023 : 1 964 780,89 €)

- Augmentation du chapitre 11 – charges à caractère général :

- ↪ Prévision d’augmentation en eau en fonction de la taxe d’assainissement qui va augmenter,
- ↪ Énergie – électricité : légère baisse en 2022, en 2023 nous sommes encore soumis aux tarifs réglementés de la FDE (groupement de commandes), les 3 premières factures d’électricité laissent apparaître une économie de 40 à 50 % sur chaque poste d’éclairage public,
- ↪ augmentation en entretien et réparation car on y imputera désormais l’embellissement des transformateurs,
- ↪ réajustement de la maintenance insuffisante l’an dernier,
- ↪ réajustement de l’entretien et réparation voiries (dératisations, balayage voiries et peintures sur route),
- ↪ hausse mesurée en assurance, l’augmentation étant due à l’acquisition des friches agricole et commerciale,
- ↪ augmentation fêtes et cérémonies : le repas des aînés annulé l’an dernier, aura bien lieu cette année,

↳ réajustement des sorties ALSH, celles-ci étant plus nombreuses, fin de COVID oblige,

- Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés :

↳ 630 500 € prévus en 2022, 687 700 € en 2023 : personnel extérieur (PETR/FISAC) et 1 contrat d'apprentissage (espace vert) en plus, augmentation également pour le personnel titulaire, non titulaire et charges et cotisations y afférents.

- Chapitre 65 – autres charges de gestion courante :

↳ en légère augmentation : 1 adjoint en plus, créances admises en non-valeur, créances éteintes et SDIS, subventions aux associations également en hausse.

- Chapitre 66 – charges financières :

↳ les intérêts d'emprunts sont en baisse due à la fin de 2 remboursements (2021 et 2022).

b) Recettes (BP 2022 : 1 851 895,32 € - BP 2023 : 1 964 780,89 €)

- Chapitre 13 – atténuations de charges : égal à l'an dernier.

- Chapitre 73 – impôts et taxes : un peu plus que l'an dernier (BP 2022 : 542 395, BP 2023 : 545 469) taxe foncière, CVAE, TASCOT, IFR.

- Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : la DGF toujours en baisse par contre augmentation de la dotation de solidarité rurale (BP 2022 : 93 500 €, BP 2023 : 107 633€).

- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (BP 2022 : 43 420, BP 2023 : 48 000 €) : plus de loyers communaux, fermages.

4. Investissement : comparatif BP 2022/ BP 2023

a) Dépenses (BP 2022 : 1 492 503,13 €, BP 2023 : 1 689 111,30 €)

- Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées : en baisse car l'année dernière remboursement emprunt Sana Terra.

- Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : une somme importante est encore prévue pour les études concernant les divers projets de la commune.

- Chapitre 21 – immobilisations corporelles : somme importante également prévue pour les travaux en cours en à venir (friche commerciale, rénovation église, citystade, aires de jeux, assainissement, travaux de voirie, matériel espaces verts, matériel informatique, mobilier de mairie...).

b) Recettes (BP 2022 : 1 492 503,13 €, BP 2023 : 1 689 111,30 €)

- Chapitre 13 – subventions d'investissement : la commune attend les subventions afférentes aux différents projets en cours et à venir. Certaines sont en attente ou réorientées vers de nouveaux dispositifs qui seraient plus intéressants pour les communes.

Adopté à l'unanimité

V. Budget Lotissement du Tour de Ville 2023

Ce budget ne comporte quasiment plus que des « écritures d'ordre », c'est-à-dire des inscriptions budgétaires dans les différentes sections (dépenses et recettes de fonctionnement / dépenses et recettes d'investissement). Ces écritures correspondent à des sorties de patrimoine communal lors de ventes de terrains, à

des entrées dans le patrimoine communal des travaux effectués pour ce lotissement, à des amortissements sur des travaux ou acquisitions diverses. Ces écritures nécessitent l'inscription soit d'une dépense destinée à être transférée en recette, ou l'inverse. Elles s'équilibrent entre les sections.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 379 909,48 €.

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 302 181,14 €.

Adopté à l'unanimité

VI. Lancement appel d'offres pour les travaux de l'église

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration de l'église Saint – Didier de Chaulnes pour lequel la commune a obtenu des aides financières. Le conseil municipal avait attribué la mission de maîtrise d'œuvre à Brassart – architectes. Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée, l'autorisation de lancer l'appel d'offres pour cette rénovation de l'église, concernant la première phase : rénovation extérieure.

Adopté à l'unanimité

M. Arnaud Noblécourt remercie les bénévoles et le personnel communal pour leur aide à la tenue du « Chaulnes Metal Fest ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

POUR RAPPEL :

Les élus de la Communauté de Communes Terre de Picardie ont prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur l'ensemble des 43 communes afin de traduire le projet de territoire de l'intercommunalité pour les 10 à 15 années à venir.

Le PLUi est l'expression d'une vision d'ensemble sur la façon dont le Territoire doit évoluer dans la décennie à venir, tout en tenant compte des spécificités et ambitions de chaque commune.

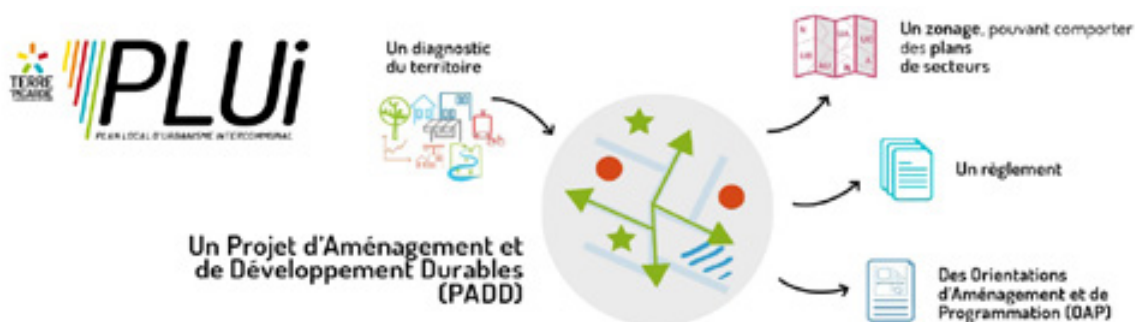
DE QUOI EST COMPOSÉ UN PLUI?

• **Un Diagnostic et État Initial de l'Environnement** : ils dressent un état des lieux du territoire et en font ressortir les atouts, les points faibles mais aussi les besoins et les dysfonctionnements observés.

• **Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** : il décline sous forme d'orientations générales le projet porté par les élus concernant l'aménagement et l'urbanisme, l'environnement pour le territoire, engageant l'avenir de celui-ci pour les dix à quinze années à venir.

• **Un dispositif réglementaire composé d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), d'un règlement écrit et d'un plan de zonage** : ces éléments traduisent réglementairement les orientations du PADD.

Le PLUi Terre de Picardie remplacera à terme les PLU et cartes communales existants et dotera l'ensemble des 43 communes composant Terre de Picardie d'un document d'urbanisme commun.



BIENTÔT, UN ESPACE DE LOISIRS ET DE RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONNEL SUR LA COMMUNE

La commune de Chaulnes se situe sur le plateau du Santerre, essentiellement entourée de terres agricoles et quelques bois épars. Pas de rivières, d'étangs, de montagnes, de forêts, pour imaginer facilement des actions en faveur de notre planète. Par contre, elle a récemment acquis, en plein centre de la ville, une pâture d'environ 8000 m². Elle souhaite en faire le «poumon vert» de la commune, répondant, à son niveau, à la problématique de développement durable, de préservation de la biodiversité et de transition écologique.

L'objectif consiste également à offrir aux habitants de la commune et même au-delà (associations, écoles, collèges, centre de loisirs) un lieu de rencontres intergénérationnelles sous forme d'aires de jeux, parcours santé, promenades, animations culturelles et sportives, créant ce lien social qui manque tant à notre milieu rural, ainsi qu'un lieu d'informations et d'éducation autour de cette même transition et autres enjeux écologiques.



Exemple de city stade

L'amélioration de la qualité de vie de nos administrés, la valorisation de nos richesses naturelles et la prise de conscience de l'urgence climatique s'accordent parfaitement à travers ce projet, de plus source de dynamisme économique et socio-éducatif pour notre commune.

TERRAINS À VENDRE



- **2 terrains** restent à vendre dans le lotissement du tour de ville, au prix de 50 € le m² (750 m² et 663 m²). Renseignements à prendre auprès de la mairie : 03.22.83.80.80

- Dans le prolongement de la rue René Caron et du chemin du tour de ville à Chaulnes, **22 terrains** à bâtir, viabilisés et libres de constructeurs, sont également à vendre. Les surfaces sont comprises entre 440 m² et 668 m², et le prix entre 45 € et 79 € le m², selon l'emplacement. Renseignements et réservations auprès de la société CLESENCE, agence d'Amiens, au 06.42.46.35.69

PRINTEMPS DES CIMETIÈRES



Dans le cadre du Printemps des cimetières, le Pays d'Art et d'Histoire Santerre Haute Somme propose un road trip en voiture de Chaulnes à Vermandovillers.

Le dimanche 14 mai à 14h, rendez-vous au cimetière civil de Chaulnes. L'occasion de découvrir l'organisation d'un cimetière et l'art funéraire qui y est présent. Puis en voiture pour aller découvrir la nécropole militaire allemande de Vermandovillers. C'est l'occasion de comparer les rites funéraires, les choix esthétiques et aussi le choix du végétal en ces lieux.

Un moment de découverte de lieux du quotidien.

Pour suivre ces visites, pensez à covoiturer dans la mesure du possible.

Durée : 2h

Tarif : 3€

Sur réservation au 03.64.76.11.03 ou par mail sur pah@coeurdeshautsdefrance.fr

COLLÈGE ARISTIDE BRIAND



LA CULTURE EN AVANT À CHAULNES

Les 02, 03, 04 et 05 mars s'est tenu un salon du livre pas comme les autres. Organisé par la librairie *Livres Enchantés*, en collaboration avec les élèves du collège Aristide Briand de Chaulnes, les visiteurs sont venus découvrir et échanger autour du thème :

TRADUCTION - TRAIT D'UNION.

Cet évènement est le fruit d'un travail autour du lien et de la culture, par-delà les différences, les langues, les mots...

Par où commencer pour vous décrire ces quatre jours ?



Tout d'abord l'affiche du salon est une création originale de deux talentueuses jeunes filles :

[Juliette Chatelet et Rajaa Letreuch Belarouci.](#)

Les décors sont des œuvres éphémères, en matériaux de récupération, représentant des célèbres tours :

[Big Ben, la Tour Eiffel, la tour de Pise et la tour de Babel !](#)

Evidemment comment ne pas parler des auteurs, des traducteurs, maison d'édition et autres avec qui échanger, se laisser conter, presque se laisser séduire ; découvrir leur travail, leur univers.

En anglais, en suédois, en finlandais, en espagnol, en allemand, en maorie, ... toutes les langues y étaient représentées. Mais aussi le langage des signes avec un moment initiatique pour les élèves du collège et de l'école primaire. Et sans oublier la découverte du métier d'écrivain public !

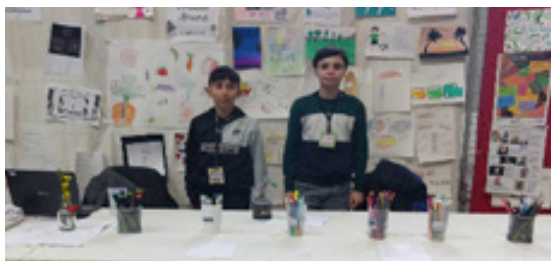
Un salon pour grands et petits ! Divers ateliers étaient proposés et animés par les élèves du collège et quelques lycéennes bénévoles. On pouvait jouer autour des drapeaux du monde, d'un memory en picard, inventer une histoire à l'atelier d'écriture, ...

L'APAJH proposait également de s'affronter autour d'un jeu d'adresse et sensibiliser le public aux difficultés rencontrées par les enfants dys.

Les plus curieux ou les plus chanceux étaient invités à se rassembler autour des canapés pour une «causette» avec un auteur, un chanteur polyglotte, un diseux de balivernes, un traducteur, une lecture en picard, une conférence musicale ou un spectacle de l'école de musique de Lihons, ou le temps d'un instant s'essayer à la célèbre dictée du Rotary Club.



Voici un descriptif non exhaustif de cet évènement original qui vient compléter les offres culturelles offertes aux chaulnoises et chaulnois et même bien au-delà de notre territoire.



Une mention spéciale pour deux autres collégiens : Sasha et Lubin, 12 ans qui sont en 5^{ème} Paris au collège Aristide Briand.

Ils font partie de ces jeunes gens investis dans l'organisation du salon du livre. Ils ont accueilli sans relâche les enfants, petits et grands, au stand Pixel Art qui a rencontré un franc succès tout au long de ce week-end.

Nous vous proposons d'essayer de reproduire à votre tour les modèles Pixel Art suivants :



HAPPY ST PATRICK'S DAY

Le Leprechaun, vous connaissez ? Mais si voyons. Rappelez-vous, le lutin qui a son trésor au début de l'arc-en-ciel.

Mais oui, c'est bien celui qui exauce 3 voeux si vous le libérez après l'avoir attrapé. Vous y êtes ?

C'est l'histoire mise en musique que les élèves de 5^{èmes}, du club musique ainsi que Mr Machuelle et Mmes Staquet et Bichet, ont raconté aux CM2, aux 6^{èmes} et à quelques parents, le vendredi 17 mars au centre socio-culturel de Chaulnes. Un partage culturel et musical qui a permis à tous ceux qui étaient dans la salle d'apprendre, à la fin du spectacle, une danse en ligne irlandaise.



Les collégiens ont encore une fois débordé d'énergie et de bonne humeur.

Un seul mot : bravo !



COLLECTE POUR LA SPA

Les élèves du CVC du collège ont organisé pendant 15 jours une collecte de nourritures et d'objets à destination de la SPA de Poulainville. Une collecte qui s'est avérée fructueuse et qui motive les élèves puisqu'ils ont déjà prévu de la reconduire l'année prochaine.

Merci à nos jeunes élus au CVC et à tous les élèves, parents et personnels du collège d'avoir joué le jeu (sur la photo: Alexis, Maëlle, Daphné et Valentine accompagnés de Julie, bénévole à la SPA)



MAIS QU'EST-CE DONC QUE LE CVC ?

Le Conseil de la Vie Collégienne est une instance qui favorise l'implication des élèves dans la vie de leur collège.

Les élèves élus proposent des actions à mener au sein de l'établissement, que ce soient des journées à thèmes, des collectes, des idées d'aménagement ou des projets de rénovations des locaux.

Ils sont encadrés par des adultes du collège, sous la supervision de Mme la principale et de Mme la Conseillère Principale d'Education.

Chaque élève a été élu suite à une élection organisée en début d'année. Les élèves candidats ont fait campagne auprès des autres élèves qui les ont élus à la suite d'un vote.

La règle du CVC pourrait être : mieux vivre ensemble et dans son environnement !



JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, et afin de mettre en lumière quelques femmes célèbres, inspirantes ou engagées de l'histoire et de l'actualité, les élèves de 4^{ème} Sofia ont préparé quelques affiches présentant des femmes de leur choix dans des domaines divers : politique, histoire, littérature, sciences et physique, sport...

Les élèves ont renommé de façon éphémère les salles de classe du collège, une manière pour eux de rendre hommage à l'engagement de ces femmes.

Bravo à eux pour leur implication et leur démarche !

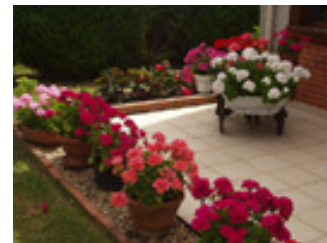
STAGE DE THÉÂTRE

Du 06 au 09 mars, la compagnie de théâtre Acaly (originaires de Soissons) est intervenue au collège pour présenter aux élèves des classes de 5^{ème} : « Ecran total », un spectacle-débat autour des addictions aux écrans. Quelques élèves ont bénéficié d'un stage de théâtre au cours duquel ils ont écrit puis joué des saynètes sur le thème des écrans.

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES

Dans une ville où la municipalité accorde une importance fondamentale à l'amélioration du cadre de vie de tous, le concours des maisons fleuries constitue l'opportunité pour chacun de participer à cette démarche.



Avec quatre catégories distinctes : maison avec jardin très visible de la rue, maison fleurie sans jardin (possibilités limitées), balcon sans jardin visible de la rue (immeubles collectifs), commerce et entreprise, le concours des maisons fleuries récompense chaque année les actions menées en faveur du fleurissement.

Ce concours s'adresse à tous les habitants qui aiment contribuer à l'embellissement de notre ville par la qualité de leurs plantations. Une seule contrainte : que le jardin ou le balcon soit visible de la rue.

Alors, si vous aimez les fleurs, les plantes, votre jardin ou votre balcon et que vous avez la main verte, inscrivez-vous en mairie avant le 01 juin 2023 en utilisant le bulletin d'inscription ci-dessous.

Le règlement est disponible en mairie et sur le site : www.mairiechaulnes.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le 03.22.83.80.80.

Un jury procédera à l'évaluation du fleurissement en juillet 2023.

Les gagnants seront gratifiés au cours d'une cérémonie organisée en octobre 2023.

A vos bêches, râteaux, pelles, arrosoirs.....

.....

BULLETIN D'INSCRIPTION

AU CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES DE CHAULNES 2023

A retourner en Mairie de CHAULNES, commission communication et environnement, pour le 01 JUIN 2023

Madame - Monsieur :

Adresse :

.....

Tél :

Souhaite(nt) participer au « concours communal des maisons fleuries de CHAULNES » dans la catégorie :

- * maison avec jardin très visible de la rue
- * maison fleurie sans jardin (possibilités limitées)
- * balcon sans jardin visible de la rue (immeubles collectifs)
- * commerce et entreprise

* Je cède les droits à l'image de diffusion des photos de ma propriété dans le cadre de la valorisation du concours des maisons fleuries organisé par la commune de CHAULNES.

* Je n'autorise pas la diffusion de photos de ma propriété.

Date et signature :



* cochez la case correspondante à votre choix

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS POUR FAIRE LA FÊTE... (A VOS AGENDAS)

LA FÊTE DES VOISINS

Entre voisins, on s'entend bien ! Les relations entre voisins, c'est comme une copropriété : ça s'entretient ! Et pour régler les petits tracas entre nous, quoi de mieux qu'une discussion amicale autour d'un petit verre ?



Imaginée par un habitant du XVII^e arrondissement de Paris, Atanase Périfan, dans les années 1990 suite au décès d'une personne âgée dans son immeuble et dont le corps fut découvert 4 mois plus tard, la fête des voisins n'est pas une vulgaire fête de quartier. Sa vocation est de lutter contre l'individualisme dans les grandes villes, et cela a fini par porter ses fruits. Au terme de 30 ans d'existence, la fête des voisins comptabilise désormais 9 millions de participants dans tout l'Hexagone tandis que lors de sa première édition en 1990, elle avait réuni seulement 10 000 habitants de 800 immeubles.

La Fête des Voisins se tient systématiquement depuis 2010 un vendredi. Avant cette date, la fête des voisins se tenait le mardi. Le changement de timing est plutôt opportun pour tous les habitants qui ne travaillent pas le week-end et qui peuvent ainsi profiter plus tardivement de cet instant de partage. En 2023, la fête des voisins est programmée le **vendredi 2 juin**.

Organiser la fête des voisins est très simple : il suffit de le décider ! Et, le jour de la fête, tout le monde participe à la convivialité en apportant quelque chose à boire ou à manger.

LA FÊTE DU VILLAGE

Les fêtes de village permettent également de favoriser les ambiances conviviales, de rassembler les habitants, de créer des liens entre eux et d'échanger. Ces animations améliorent l'attractivité de la commune et attirent des visiteurs.

La fête de Chaulnes est prévue comme chaque année le premier week-end de juin, soit **les 03 et 04 juin**.

Une réderie, organisée par l'association du moto club Desperados, est annoncée **le samedi 03 juin de 08h00 à 19h00**, place de la mairie. **Sans réservation**, l'emplacement coûtera 2€ pour un particulier et 7€ pour un professionnel. Restauration et buvette sont prévues sur place. Renseignements complémentaires à prendre au 06.70.46.67.09 (après 11h, svp).



LA FÊTE DE LA MUSIQUE

La fête de la musique est organisée par l'OCLC **le samedi 03 juin** au centre socio culturel. Un tremplin musical, tourné vers les musiques actuelles, accueillera une dizaine de groupes amateurs.



LA FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

Les festivités auront lieu **le jeudi 13 juillet** au départ du stade à 21h30.



Des informations complémentaires seront diffusées à l'approche de chacune de ces dates

CONCOURS DE DESSIN



Le 14 mai, sur la place de la mairie, de 08h30 à 12h30, seront exposés tous les dessins réalisés dans le cadre du concours organisé par la mairie et proposé aux élèves de l'école primaire.

Le thème cette année est « invente ton jardin ».

Les enfants avaient jusqu'au 11 avril pour remettre leur dessin à la maîtresse.

Un jury composé d'élus de la mairie a en charge de désigner les dessins gagnants. Toutefois, une récompense sera offerte à tous les participants.

Sachant que les enfants ne manquent pas de créativité, nous avons hâte de découvrir toutes ces créations le dimanche 14 mai prochain.



MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE ANTOINE DE ST EXUPERY

Avenue Aristide Briand 80320 Chaulnes

03.22.84.68.44 / mediatheque.chaulnes@terredepicardie.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi, Jeudi et Vendredi : 14h-17h30 / Mercredi : 09h-12h / 14h-17h30

Samedi : 09h-12h / Dimanche et Lundi : Fermé



INFORMATIONS

CHAULNES

Mercredis 10/05 - 07/06 - 05/07 (Atelier n°2) à partir de 14h « Ma famille encore et toujours » en partenariat avec la CAF de la Somme - Atelier créatif : expression ludique autour de la séparation (Public enfants).

Mercredi 17 mai 2023 de 14h à 16h : « Atelier scrapbooking » avec ScrapFashion'C (5€ par personne).

Mercredi 07 juin 2023 de 14h30 à 16h30 : « Médiation animale » avec Cécile de l'association AMAO Pour les enfants âgés de 3 à 8 ans sur inscription (places limitées).

Vendredi 09 juin 2023 à partir de 14h : « Massages bien-être » (à destination des 60 ans et +) N'hésitez pas à venir vous détendre avec Christine, Praticienne de l'école Azenday - Agréée par la FFMBE.

ROSIERES EN SANTERRE

Mercredi 07 juin 2023 de 14h à 16h : « Atelier scrapbooking » avec ScrapFashion'C (5€ par personne).

ECLATS DE LIRE EN SOMME 2023

Du 27 juin au 26 août 2023 : Comme chaque année, les médiathèques de Terre de Picardie ont le plaisir de mettre en place l'opération «Eclats de lire en Somme» organisée par la Bibliothèque départementale de la Somme.

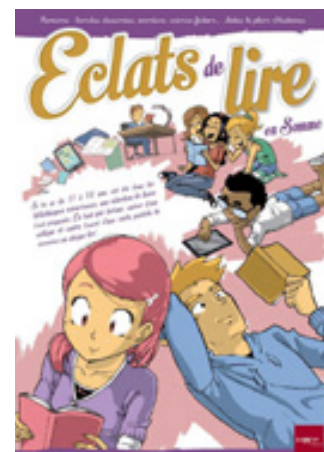
Cette initiative est à destination des adolescents âgés de 11 à 16 ans.

N'hésitez donc pas à vous rapprocher de vos bibliothécaires.

Règlement du concours

Vous devez avoir lu au moins deux livres de la sélection.

Vous devez être âgé de 11 à 16 ans. La critique du livre choisi doit porter sur l'un des 10 livres de la sélection de l'année en cours et doit être argumentée (J'aime/ je n'aime pas, pourquoi ?). En retour de votre participation, vous recevrez un Chèque lire de 10 €.



Retrouvez toutes les informations Centaurée, réseau des médiathèques du Santerre Haute Somme via <https://mediatheques-santerrehautesomme.c3rb.org/>

Sur présentation de cette publicité.



PERMIS B, CONDUITE ACCOMPAGNEE,
BOITE AUTO, FORMATION B96,
PERMIS REMORQUE BE

Eco-conduite et prévention
des risques routiers

Evaluation
de départ
offerte !*

2 agences à votre service
AMIENS 03 22 478 431
CHAULNES 03 22 852 778

**COIFF' ET
VOUS**

COIFFEUSE À DOMICILE
PROTHESISTE CAPILLAIRE

Isabelle Cavel

06.07.72.74.98

Netto

LE DISCOUNT IMBATTABLE

Tél . 0322864520



Rejoignez nous
sur Facebook

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

DEFRUIT DECOR à votre service depuis 2002



entreprise
peinture & décoration
ravalement de façade
vitrierie
pose de placoplâtre

16 avenue aristide briand
80320 chaulnes

06 82 30 52 10

email: jacky.defruit@sfr.fr
site: www.defruitdecor.fr

L'Atelier de
Tiff'Anne

Coiffeur - Coloriste

24 Rue Ernest Boitel
80320 Chaulnes

03.22.85.41.90
06.81.76.91.12

**POINT
ASSUR
CONSEIL**



Picardie • Normandie

Atelier Fleurs

Fleurs & Décoration

Tél : 03 22 85 80 80
atelier-d-fleurs@orange.fr
www.atelier-d-fleurs.com




Rue du Bosquet - 80320 CHAULNES

Ets VANDEWALLE



03 22 85 50 81
06 85 37 30 75

80320 CHAULNES

COUVERTURE - ZINGUERIE
NETTOYAGE TOITURE - ANTI-MOUSSE
NEUF ET RÉPARATIONS



Au Panier d'Amandine

Fromagerie
Fruits et Légumes

☎ 03 22 83 96 39

📌 Suivez-nous sur Facebook

📍 16 Rue Jean Catelas
80320 CHAULNES

CALM

Mr DEVAUX Grégory
2 rue Roger Salengro
80320 CHAULNES

Tel: 06 82 96 17 85
Site web: <https://www.comme-a-la-maison.online/>

✉ calm80320@gmail.com
📌 Calm Traiteur
📷 calm80320

Alexandra

Coiffeuse à domicile
Homme, femme, enfants

Du lundi au samedi
De 9h00 à 18h30

0778818599

Site: 79987406000012



NICOLAS BATIMENT

MAÇONNERIE
PLÂTRERIE
ISOLATION
CARRELAGE
RENOVATION



8 bis rue Jean Jaurès 80320 CHAULNES

☎ 07 78 87 67 20 cyril80@live.fr



Polissage
Lustrage
Traitement Céramique

06 16 64 56 20

80320 CHAULNES



Ma-Boutique

27 bis rue Jean Jaurès
80320 CHAULNES
Du mardi au samedi
De 10h à 18h et de 10h à 16h30

Personnel féminin, professionnelle et
dépensées

PhotoDirector

NICOBRİK Maçonnerie



BUTEUX Nicolas

7 Allée creuse - 80 CHAULNES

06 69 64 44 08

PHARMACIE
FLAMENT-VANYSACKER
03 22 85 40 32

www.pharmacie-chaulnes.com

MATERIEL MEDICAL
LIVRAISONS A DOMICILE
Accueil, écoute et conseils



16 bis, av. Aristide Briand
80320 CHAULNES

MORET FREDDY / BRIDOUX JEAN-PHILIPPE



- INSTALLATION
- RENOVATION
- DÉPANNAGE



14, RUE DU TOUR DE VILLE
80320 - CHAULNES



• 06 216 381 61
• 07 706 169 75



mb.elec80320@gmail.com



www.mb-electricite.com

ACCUEIL DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT

Du 10 juillet au 04 août 2023
De 3 à 17 ans

Si tu as envie de t'éclater une, deux, trois ou quatre semaines, viens nous rejoindre à l'accueil de loisirs Familles Rurales de Chaulnes.

Camping

Ça bouge

Sorties

pour tes

Grands Jeux

Vacances

Animations
Scientifiques

Dates des inscriptions :

Samedi 13 mai : de 9h30 à 12h

Mercredi 24 mai : de 17h30 à 19h30

Salle des votes

Mairie de Chaulnes

Renseignements :

Ludovic Antiochus au 06/11/57/08/63

Bernadette Levert au 03/22/85/48/57

Rejoignez-nous sur la page Facebook de Familles Rurales Chaulnes ou sur la page Facebook de ALSH Familles Rurales de Chaulnes

Le jour de l'inscription vous munir des copies du carnet de vaccinations et du montant du quotient familial CAF ou numéro d'allocataire

■ AMICALE DES DONNEURS DE SANG



L'amicale des donneurs de sang bénévoles de Chaulnes et ses environs remercie la municipalité pour la mise à disposition de la salle Saint Didier permettant d'accueillir les donneurs lors de nos collectes.

Notre assemblée générale se tiendra le 12 mai 2023, à la salle des votes de la mairie, à 18h. Nos prochaines collectes auront lieu à la salle Saint Didier de Chaulnes, de 14h à 18h :

Le lundi 10 juillet et le mercredi 13 septembre.

Nous rappelons qu'une pièce d'identité est obligatoire pour effectuer un don en toute sécurité. Nous vous attendons nombreux. Merci à nos fidèles donneurs.

Les membres et la Présidente Marie-Aimée BEULQUE



■ ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE PICARDIE

STAGE ANNUEL

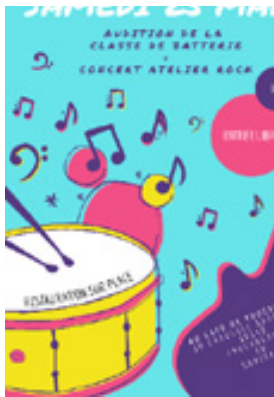
Le conte musical « Les 12 travaux d'Hercule », écrit et composé par Delphine Devaux, a été créé à l'issue des 4 jours de stage. La salle des fêtes de Méharicourt a reçu le concert de restitution le vendredi 17 février. C'est devant une salle comble que les stagiaires de tous âges ont présenté leur travail sous l'œil attentif de leurs professeurs Alcide Bocquillon (vents), Richard Delaporte (percussions) et Esther Richez (théâtre).



SALON DU LIVRE

Les élèves de formation musicale ont participé au salon du livre le 4 mars à Chaulnes sur le thème de la traduction par notre partenaire « Livres Enchantés ».

L'orchestre a joué lors de l'inauguration de la salle polyvalente de Lihons le samedi 11 mars.



Concert de la classe de batterie et de l'atelier rock au café de Foucaucourt le samedi 25 mars.

A VENIR :

2^{ème} représentation des « 12 travaux d'Hercule »

le 10 juin à 17h00 à Lihons

Journée portes ouvertes

le samedi 24 juin de 14h00 à 18h00

<http://emhp.fr.gd>

06 17 59 85 88

Lieu des cours : 20 place Henri Sy
80320 Lihons



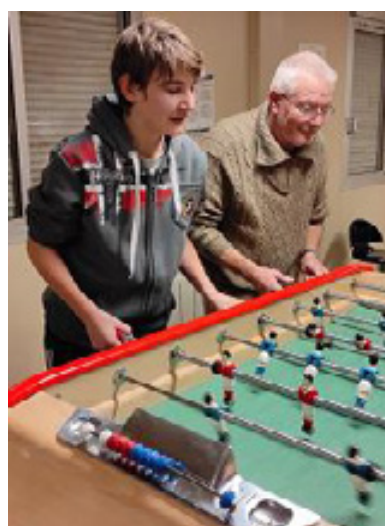
■ BABYFOOT SANTERROIS

Association affiliée à la Fédération Française de Football de Table.

Renseignements auprès de Michaël DENIS, Président :

babyfootsanterrois@gmail.com

Ouverture le vendredi de 17h45 à 19h45.



■ SLP LONGUE PAUME

BILANS POSITIFS LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La S.L.P.Chaulnes a tenu son assemblée générale le samedi 25 Mars en présence de Thierry Linéatte, maire de Chaulnes. Philippe Cheval, président de l'intercommunalité Terre de Picardie était excusé.

Avec 181 licenciés, 63 licenciés longue paume et 118 licenciés badminton, la S.L.P Chaulnes fait partie des grosses structures sportives locales. Les résultats sont satisfaisants en longue paume et en badminton. Le bilan financier est équilibré sur les deux dernières saisons.

Thierry Linéatte a félicité les membres du comité et les joueurs de la S.L.P. Chaulnes pour les résultats sportifs obtenus au cours de cette saison en longue paume et en badminton, la bonne tenue des comptes, la bonne gestion du club, l'animation que représente la longue paume et le badminton dans la commune de Chaulnes.

EN LONGUE PAUME

Le bilan est positif pour la partie sportive avec des titres de champions, ainsi que quelques titres de

vices-champions (titres départementaux, régionaux et nationaux confondus).

Le club a obtenu la meilleure participation aux compétitions départementales et fédérales jeunes et seniors confondus.

Chez les jeunes :

Encore une belle saison pour nos jeunes. A noter la domination de la catégorie cadets qui a permis de voir une finale 100% chaulnoise lors de la journée des finales 6/6 à Marchélepot ainsi qu'en 2/2 et 1/1. Les benjamins sont vices champions et les juniors champions. Au tournoi fédéral à Biaches, les cadets ont dominé cette journée.

Chez les seniors :

En 6/6, doublé dans la finale 1^{ère} catégorie avec une finale 100% chaulnoise remportée par l'équipe B. En 4^{ème} catégorie, l'équipe A est championne après une demi finale opposée à l'équipe B.

En 4/4, nous remportons les titres de champion de France 1^{ère} ainsi que le challenge Raynal, champion en 2^{ème} catégorie.

Pour le 2/2, vice champion en 5^{ème} catégorie et le titre en 4^{ème} finale remportée face à l'équipe B.

En 1/1, en excellence, Léo termine 2^{ème}, Theau est champion en 2^{ème} catégorie et Hugo est champion en 5^{ème} catégorie.



EN BADMINTON

Grosse participation aux séances d'entraînement. Cette saison, nous étions 63 licenciés dont 33 jeunes. C'est d'ailleurs grâce à ces jeunes que le club continue d'avoir la labellisation « école de badminton ». 1 étoile pour la saison 2022/2023.

Le bilan sportif chez les seniors est très intéressant.

Les interclubs départementaux :

2 équipes étaient engagées dans 2 divisions différentes :

- l'équipe 1 en pré région termine à la 4^{ème} place,
- l'équipe 2 en D5 termine à la 2^{ème} place.

De nombreux tournois et grands prix départementaux jeunes et seniors ont été remportés par les chaulnoises et les chaulnois.

Les entraînements au gymnase

Le mardi de 18h30 à 20h30 badminton,

Le jeudi de 16h45 à 18h badminton pour les jeunes de 9 - 14 ans,

Le vendredi de 18h30 à 21h30 badminton loisirs (ouvert aux adultes et aux jeunes de 15 ans et +),

Si vous êtes intéressé(e), présentez vous aux horaires d'entraînements ou téléphonez au 06.42.13.59.29.



TELETHON 2022

Organisé le vendredi 4 novembre en raison du calendrier de Badminton très chargé en décembre, le tournoi a attiré 100 joueurs. Les 600 euros de bénéfice ont été versés le samedi 3 décembre lors des manifestations organisées par la municipalité de Chaulnes.



■ MARCHE RANDONNÉE CHAULNOISE

Vous ne me connaissez pas ou très peu, vous m'avez certainement déjà croisé. Je ne vais pas utiliser cette rubrique à me présenter et vous vanter l'intérêt de rejoindre notre club, vous le connaissez certainement depuis plus longtemps que moi. J'ai pensé qu'il serait mieux de laisser la parole aux adhérentes et adhérents de Chaulnes.

ELISABETH BOROCH

« Bonjour les chaulnoises et chaulnois, et plus.

J'ai participé au club très vite après sa création fin des années 90 en marchant de façon irrégulière pour cause de planning et d'activité professionnelle. J'ai aimé le côté amical, presque familial.

Suite à une chute et une fracture du fémur fin 2010, j'ai préféré reprendre l'aquagym jusqu'à la fermeture pour travaux de la piscine de Roye. Après un intermède de gym en salle qui m'a laissé sur ma faim en Septembre 2018, je crois, une adhérente chaulnoise m'a dit : « viens marcher ! ». Je me suis vraiment sentie appelée à revenir dans ce club. Je la remercie !

Mes activités bénévoles m'empêchent de marcher très régulièrement mais j'aime l'ambiance, l'esprit de camaraderie, les partages et moments de complicité, les sorties et les voyages !

J'admire le travail des présidents et conseil d'administration et félicite les animateurs pour leur courage, leur disponibilité et leur compétence !

C'est un grand plaisir et un immense bienfait pour le corps et la tête chaque fois que je peux me joindre au groupe du jeudi et/ou du lundi.

Merci et bravo à tous ! »

SIMONE DEVRED

« Quand j'ai cessé mon activité professionnelle (il y a 20 ans), j'ai voulu pratiquer une activité physique et c'est tout naturellement que je me suis tournée vers un club de marche.

Activité de plein air, accessible facilement et peu onéreuse, je ne pensais pas à l'époque y trouver cette dose de plaisir toujours présente. Je retrouve auprès des marcheurs un lien social et une ouverture sur le monde extérieur indispensable pour bien vieillir surtout lorsqu'on vit seule et loin de sa famille proche. J'apprécie également les sorties à la journée qui nous sont proposées pour découvrir d'autres lieux chargés d'histoire ou des paysages différents de ceux que nous avons l'habitude de côtoyer.

Enfin les animateurs qui nous entourent sont très à l'écoute pour chacun d'entre nous et pour nous conseiller au mieux dans nos choix de marche. Leur bienveillance et leur sérieux pour la sécurité de tous permettent à ce club de faire de nombreux adeptes dans notre région.

Un grand merci à tous. »

J M

« Pour rompre la solitude, je suis arrivé au club sur l'invitation d'un ami, en octobre 2018. Après un « galop d'essai », dès la troisième sortie je me suis inscrit définitivement. J'y ai trouvé beaucoup de chaleur et de réconfort, des amis prévenants et une vie sociale.

Au fil des kilomètres parcourus, j'ai découvert notre région pourtant si proche mais aussi des sorties plus lointaines où je ne serai jamais allé si j'étais resté seul. Ma condition physique s'est elle aussi améliorée. Grâce aux nombreuses sorties effectuées j'ai retrouvé le goût de l'effort et la résistance. En résumé le club de marche me fait beaucoup de bien au corps mais aussi à la tête. »

NICOLE CAVEL

« A la suite d'une longue maladie, j'avais besoin d'évasion, de rencontre pour me reconstruire. J'ai pensé au club de marche randonnée. Après avoir rencontré le président de l'époque Jacques Denis et lui avoir expliqué mon problème, il m'a proposé de suivre le groupe de marcheurs pendant un mois pour m'assurer que cette activité correspondait à mon attente. A la suite de cet essai, j'ai pris ma licence et à ce jour, je suis toujours là depuis février 2012. Cette activité proche de la nature nous fait découvrir des richesses de la région que l'on ne connaît pas et nous permet de créer du lien social en luttant contre l'isolement. »

CLAUDINE BOUQUET

« J'ai adhéré au club le 15/01/2015.

Aimant la nature je me suis intéressée au circuit des parcours.

Avec l'insistance de quelques adhérents, en Octobre 2016 j'ai suivi la formation pour devenir animatrice. Fin d'année 2017 participation au bureau, trésorière adjointe. Depuis 2019, j'assure la trésorerie. »

Que rajouter, sinon que vous pouvez vous aussi trouver une activité qui vous conviendra.

- Le dimanche matin, c'est randonnée



- Un lundi sur deux, c'est randonnée ou Rando Santé +



- Le mardi, c'est marche nordique



- Le jeudi, c'est rando santé



Et si vous ne trouvez pas, contactez-nous : **Par mail** : marche.rando.chaulnes@gmail.com

Par téléphone : 07 66 55 31 00 / **Sur Facebook** : Marche Rando Chaulnoise

A très bientôt sur les chemins.

OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DE CHAULNES

Retrouvez l'OCLC sur facebook. Contacter l'OCLC : 03.22.83.96.88 / oclchaulnes@gmail.com

LISTE DES MANIFESTATIONS À VENIR :

FUGU AND CO

Fugu Chaulnes est une convention sur la culture Japonaise créée en 2011 (par l'association Wa-Futsu, reprise ensuite par l'OCLC et Fugu&co) et regroupant toute culture asiatique et geek.

Cette année, Fugu Chaulnes revient après une longue période sans convention à cause du covid.

Au programme, un défilé cosplay libre, un stand enfant, un décor photo, des artistes, exposition de cosplays, des goodies, de la nourriture, des jeux-vidéos et d'autres



activités, ainsi que le concert du groupe « *Libation* » le samedi soir.
Samedi 13 et dimanche 14 mai 2023, de 10h à 18h au centre socio-culturel.
Tarif : 2 € (la journée) / 3 € les 2 jours
<https://www.facebook.com/FuguChaulnesNew> / fugu-chaulnes@hotmail.com

TREMLIN MUSICAL le 3 juin : Tourné vers les musiques actuelles, plus précisément le Rock et le Metal, le tremplin accueillera une dizaine de groupes amateurs du département.

Envoyez votre candidature à : oclchaulnes@gmail.com

Cette année, le gagnant côté Rock, fera l'ouverture de l'overdrive 2023 et côté Metal, l'ouverture du Metalfest 2024. Des bons d'achat provenant de « *Royez Musik* » seront également à gagner.

FESTIVITE DU 13 JUILLET

Repas champêtre avec *Philippe Corinne Events*, chanteur de variétés françaises puis la traditionnelle retraite aux flambeaux.

21h30 départ du stade pour la retraite aux flambeaux.

23h feu d'artifice suivi d'un concert.

EXPO PLAYMOBIL

Samedi 23 et dimanche 24 septembre, au centre socio-culturel.

RETROSPECTIVES :



TOUS EN BRIQUES : encore un vif succès pour ce rdv annuel des passionnés de Lego qui s'est déroulé le week-end du 18 et 19 février. Toujours de fantastiques créations qui ont ravi petits et grands.



LOTO QUINE : toujours une bonne fréquentation et de nombreux lots.

METALFEST

Les 7 et 8 avril, Chaulnes Metalfest a fêté ses 20 ans. Le vendredi soir, un warm up accueillait 4 groupes Amiénois. Le samedi, 7 groupes français ont évolué sur la scène du centre socio-culturel : *Loudblast* de Dunkerque, *Mysanthrope* de région parisienne, *Mortuary* de Nancy, *Destinity* de Saint-Etienne, *Gang* de Fismes, *Brutal Sphincter* de Belgique et Suisse et *Bited Kien* d'Ablaincourt Pressoir et Péronne. Une timide reprise pour ce sympathique Festival.... A suivre





CHASSE AUX OEUFS

Lundi 10 avril : Beaucoup d'enfants dans le jardin public pour cette deuxième édition de la chasse aux œufs. Un moment convivial qui s'est terminé par une boisson pour les enfants et leurs parents.

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

COMMENT SE FAIRE FINANCER LE PERMIS B

Il existe plusieurs solutions pour obtenir une aide au financement du permis de conduire. Cela dépend de votre situation (chômeur, salarié, apprentis, jeunes de moins de 25 ans, en situation de handicap...).

L'une d'entre elles est accordée par Pôle Emploi. Dans ce cas, l'aide au permis de conduire peut vous être versée en tant qu'aide aux bénéficiaires du RSA ou aide aux chômeurs indemnisés ou non. Elle vise à faciliter l'insertion professionnelle. Son montant est de 1.200 euros maximum. Attention, l'aide au permis Pôle Emploi est régie au niveau régional et soumise aux fonds disponibles dans l'enveloppe budgétaire au moment de la demande.

De plus depuis le début de l'année 2017, vous avez la possibilité d'utiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF). Vous mobilisez ainsi vos heures pour financer le permis de conduire. Pour les jeunes de moins de 25 ans et les apprentis, des aides au permis B sont également accessibles.

PERMIS À 1 EURO PAR JOUR POUR LES MOINS DE 25 ANS

Le permis à 1 euro par jour a été mis en place afin de faciliter l'accès au permis de conduire pour les jeunes de 15 à 25 ans. La mensualité s'élève ainsi à 30 euros. Le financement se fait sous forme de prêt signé auprès d'une banque partenaire du dispositif. Son montant varie de 600 euros à 1.200 euros. En cas d'échec, un second prêt d'un montant de 300 euros peut être accordé. De plus, l'auto-école doit avoir adhéré au permis à 1 euro. Pour les jeunes qui ne peuvent fournir de garantie suffisante, il est possible d'obtenir un cautionnement auprès d'un organisme public.

ATOUT PERMIS : UNE AIDE POUR LES INTÉRIMAIRES

Le Fastt (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) propose aux intérimaires souhaitant passer le permis de conduire un accompagnement pour passer le permis de conduire. Avec "Atouts permis", l'intérimaire rencontre un conseiller qui va l'aider à trouver un financement pour payer le permis et le suivre tout au long de sa formation.

Cette aide au permis est toutefois réservée aux intérimaires ayant réalisés au moins 414h de mission au cours des 12 derniers mois et dont le quotient familial ne dépasse pas les 1.100 euros.

La demande pour le dispositif Atouts permis se fait directement auprès du Fastt ou d'une association partenaire.



Sources : <https://www.service-public.fr>

LÉGUMES ANCIENS ET OUBLIÉS



On a longtemps cru que les carottes étaient toujours orange, les tomates toutes rouges et les navets forcément ronds.

Depuis quelques années, les légumes anciens ou oubliés sont à la mode. On voit fleurir sur les étals des légumes aux couleurs variées, aux formes imparfaites et aux noms inconnus ou qui rappellent les temps de privation de guerre. Les plus grands chefs en raffolent. Ces légumes anciens sont à redécouvrir pour leurs saveurs étonnantes et leurs bienfaits pour la santé. Voici 10 légumes oubliés à déguster sans hésiter.

LES CAROTTES DE COULEUR

Violettes, jaunes, blanches ou noires, elles sont issues de variétés anciennes et cousines du panais. Chaque variété a une saveur différente. Les carottes orange au cœur rouge sont juteuses et sucrées. Les violettes ont un goût un peu plus fort et sucré, les jaunes et les blanches une saveur plus douce.

LE PANAIS

Ce légume racine blanc ressemble à la carotte et a une saveur douce et sucrée, un léger goût de noisette. Le panais est riche en fibres, en vitamines B9 et en antioxydants. Il peut se consommer cru, en salade ou bien cuit, en purée, soupe, poêlée...

POMMES DE TERRE VITELLOTTE

C'est une variété de forme oblongue, irrégulière avec une peau épaisse violette. Cette couleur foncée est due à des pigments riches en antioxydants. Sa chair est ferme et garde sa couleur à la cuisson. Elle égayera vos salades d'été.

LE RUTABAGA

Le rutabaga ou *Brassica napobrassica* appartient à la famille des Brassicaceae, comme les choux fleurs, les radis et les autres choux. C'était un des rares légumes disponibles pendant la guerre. Il fait son retour en force. Ce légume racine, rond comme un navet, est riche en fibres, en Vitamine C et en potassium. C'est l'allié de la digestion. Il se consomme cru ou cuit et est très apprécié pour son léger goût de noix.

LA SCORSONÈRE

C'est un légume racine ancien qui se confond souvent avec le salsifis. Sa peau est gris foncé, qua-

si noire. La chair est blanche. La scorsonère est riche en vitamines E, B et C. On peut consommer la scorsonère crue, râpée. Une fois cuite, on peut la transformer en purée ou la faire poêler à l'huile d'olive ou au beurre.

LE CERFEUIL TUBEREUX

C'est un légume racine de la même famille que la carotte et le céleri, qui ressemble un peu à une grosse carotte. Il a un léger goût de châtaigne. On peut le consommer cru ou cuit, en purée, braisé...

LE CROSNE

Le crosne, *Stachys affinis*, est un tubercule, originaire d'Asie. Il ressemble à une grosse chenille boursoufflée et blanche. C'est un produit fragile. Pour l'éplucher il faut le mettre dans un linge avec du gros sel et le frotter, bien rincer ensuite. Les crosnes se consomment cuits.

LE TOPINAMBOUR

C'est un tubercule dont la chair juteuse et sucrée a un léger goût d'artichaut et de pomme de terre. Il se déguste cuit, à la vapeur, en purée ou mijoté.

LE CARDON

C'est une plante potagère proche de l'artichaut. Le cardon est riche en potassium, calcium et en fibres. On le cultive pour ses cardes (cotes). Il se consomme toujours cuit, en gratin, sauté, frit, en omelette, etc...

CHOU-RAVE

Connu également sous le nom de Kohlrabi, le chou-rave est une variété qui a été délaissée en France pour avoir été un aliment de guerre, comme le rutabaga ou le topinambour. Il fait son grand retour. Il est riche en fibres, vitamines B9 et C ainsi qu'en potassium. Il peut se consommer cru, râpé mais aussi cuit, en gratin, purée, en accompagnement de viandes et poissons.

Blanquette de saumon aux légumes nouveaux

La traditionnelle blanquette de veau se décline volontiers avec du poisson, la preuve avec notre recette de blanquette de saumon aux légumes nouveaux. Ce plat en sauce généreux et convivial conviendra aussi bien pour les dîners de la semaine que pour les grandes tablées du week-end.

INGRÉDIENTS : (pour 4 personnes) / **Coût :** Abordable

- 3 beaux filets de saumon
- 1 botte de carottes nouvelles
- 1 botte de navets nouveaux
- 12 petits oignons frais
- 8 pommes de terre nouvelles
- 1 sachet de court-bouillon en poudre
- 15 cl de vin blanc sec
- 20 cl de crème épaisse
- 50 g de beurre
- 25 g de farine
- 1 jaune d'œuf extra-frais
- Le jus de 1/2 citron
- 1 bouquet de ciboulette
- Sel et poivre

PRÉPARATION : 30 min / **Cuisson :** 25 min / Facile

1. Demandez au poissonnier de lever les filets, récupérez les parures.
2. Pelez les oignons. Grattez les autres légumes.
3. Laissez un plumet vert aux carottes, navets et oignons. Lavez-les.
4. Faites cuire, à l'eau bouillante salée, les navets et les pommes de terre 15 min, les carottes 10 min et les oignons 5 min. Égouttez.
5. Dans une sauteuse, faites revenir les oignons avec une noix de beurre, puis mettez les autres légumes à étuver tout doucement.
6. Pendant ce temps, faites bouillir 50 cl d'eau avec le vin, le court-bouillon et les parures de poisson.
7. Coupez les filets de saumon en cubes, puis plongez-les 5 min dans le liquide frémissant.
8. Égouttez-les et filtrez 50 cl du bouillon.
9. Faites fondre le reste de beurre dans une casserole, jetez la farine et remuez vivement 1 à 2 min pour obtenir un roux.
10. Versez le bouillon filtré en fouettant sur feu doux, jusqu'à ce que la sauce épaississe.
11. Ajoutez la moitié de la crème, salez, poivrez, mélangez.
12. Versez la sauce sur les légumes dans la sauteuse, faites-y aussi réchauffer 3 min les morceaux de poisson.
13. Dans un bol, battez le reste de crème avec le jaune d'œuf et le jus de citron.
14. Incorporez le mélange dans la sauteuse, hors du feu.
15. Parsemez de ciboulette ciselée et servez aussitôt.

CONSEILS : Pour varier les plaisirs, vous pouvez remplacer la crème fraîche par du lait de coco, onctuosité garantie !

MARCHÉ de CHAULNES 2023



Le 2^{ème} Dimanche
de chaque mois
de 8h30 à 12h30

Produits et Saveurs
du Terroir



Retrouvez nous sur facebook :
Marché du terroir "Les trésors du Santerre"

PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

14 MAI

Les asperges (Mme PICARD VERVAEKE)

+ BOURSE AUX
PLANTES !!

11 JUIN

Les fraises

09 JUILLET

Saucissons d'Auvergne Grand choix de saveurs (M BELIN PEREX)

Remplis les grilles avec les mots correspondants
et trouve le mot caché

Réponse :

Résous ce rébus et trouve le nom d'un insecte volant



LOUIS D'ONGNIES, COMTE DE CHAULNES

En 1561, le roi Charles IX nomme Louis d'Ongnies au poste de surintendant des finances, conjointement avec Artus de Cossé-Brissac.

Louis d'Ongnies, qui avait été gouverneur de Saint-Quentin (de 1539 à 1559), était baron de Chaulnes.

Né en 1501, fils de Philippe d'Ongnies, seigneur de Chaulnes, et d'Antoinette Luillier, il appartenait à une puissante famille d'Artois.

La charge de surintendant était l'héritière de celle d'intendant créée en 1552 par Henri II. « Ce surintendant des finances est un personnage très puissant, ayant des pouvoirs fort larges : il est ordonnateur des dépenses et peut, par sa seule signature, délivrer des mandats de paiements ». (J.F. Lemarignier)

Ces larges pouvoirs donnèrent de bons résultats mais, plus tard, à l'époque de Mazarin, le surintendant Nicolas Fouquet en abusa et fut disgracié après la fastueuse réception qu'il réserva, en 1661, au jeune Louis XIV, ce qui lui valut de terminer sa vie en prison.

Louis est en outre, conseiller d'Etat pour les affaires privées du roi.

En 1561 Charles IX vint succéder à son frère François II, décédé prématurément*. Charles a dix ans**. C'est sa mère, Catherine de Médicis, veuve de Louis XII, qui en sa qualité de régente, dirige le royaume ou, plus exactement, tente de le diriger car cette période est marquée par les guerres de religion entre catholiques et protestants. Ce sont de véritables guerres civiles tantôt générales, tantôt larvées mais toujours meurtrières.

« Ce que voulaient la plupart des protestants de cette époque... ce n'était pas la paix et la tolérance, c'était la destruction d'un culte qu'ils jugeaient mauvais au profit de celui qu'ils jugeaient seul agréable à Dieu. Leur intolérance servait d'excuse à celle de leurs ennemis, et ceux-ci ne manquaient pas de dire au peuple que laisser se fonder la nouvelle religion, c'était détruire l'ancienne».

(« Histoire de France populaire », de Henri Martin)

Je rappelle au lecteur que le 1^{er} mars 1562, malgré les efforts de concertation et les compromis de Catherine de Médicis, «le massacre de Vassy» fit éclater la guerre civile. Le duc François de Guise se rendait de Saverne à Paris, escorté de 200 cavaliers lorsqu'en traversant la petite ville de Vassy***, il passa près d'une grange où 4 à 500 protestants tenaient un prêche. Des mots provocants furent échangés entre les gens de sa suite et des assistants au prêche. On en vint aux insultes puis aux coups. Une pierre lancée par un protestant blessa le duc. Ses gens tirèrent l'épée et chargèrent. Il y eut 23 tués et une centaine de blessés.

Les protestants du royaume y virent la volonté exterminatrice des catholiques à leur rencontre. Les Parisiens acclamèrent le duc de Guise lors de son arrivée dans la capitale.****

Le prince de Condé, protestant, rejoint ensuite par l'amiral de Coligny, rassembla quelques milliers d'hommes et, à la tête de cette petite armée s'empara d'Orléans d'où il appela les réformés à constituer partout où ils le pouvaient des milices armées. Les protestants s'en prenaient aux églises, brisaient les statues, incendiaient les reliquaires. Les catholiques chassaient les protestants des villes où ceux-ci étaient minoritaires. Ce fut la première guerre de religion.

Sous les ordres de François de Guise, l'armée royale battit les protestants à Dreux le 10 décembre 1562. Condé fut fait prisonnier. Mais, Coligny fit assassiner Guise qui s'apprêtait à reprendre Orléans.

Fait extraordinaire, Catherine de Médicis parvint à rétablir une paix provisoire et en profita pour faire proclamer la majorité de Charles IX par le Parlement de Rouen, le 17 août 1563. Puis elle eut l'idée, pour que le peuple connaisse le jeune roi et pour renforcer la paix encore fragile, d'organiser avec toute la Cour un vaste périple à travers la France. Comme le rappelle Jean Orioux, dans son ouvrage sur Catherine de Médicis, « le lien monarchique capétien était un lien personnel » et « dans l'ancienne France, la capitale du royaume était où le roi se trouvait ».

Si nous citons tous ces événements, chers lecteurs, c'est parce que Louis d'Ongnies, en sa

qualité de surintendant des finances, était tenu de suivre ce déplacement qui dura plusieurs mois.

Régulièrement, le Conseil des Finances se réunissait, quelle que soit la ville où la Cour s'arrêtait, pour prendre les décisions relatives au gouvernement du Royaume.

Compte tenu de tous ces bouleversements, on imagine aisément que les impôts reentraient difficilement. C'est pour cette raison que Catherine de Médicis fit saisir et vendre une importante partie des biens de l'église (trois millions deux cent mille livres tournois) au profit du Trésor royal.

En 1563, Louis d'Ongnies obtint l'érection de sa terre de Chaulnes en comté et entreprit la construction d'un château de plaisance à la place de l'ancienne forteresse. Il épousa Antoinette de Rasse qui lui donna six enfants.

Après le décès de Louis, son fils Charles, devenu comte de Chaulnes, poursuivit les travaux en faisant appel aux meilleurs artisans parisiens pour décorer les appartements. Ce château connut plusieurs vicissitudes : ainsi, à l'époque de la Ligue, le gouverneur de Cambrai s'empara du château de Chaulnes grâce à l'appui de canons amenés d'Amiens (ce qui laisse supposer que cet édifice comportait encore quelques aspects fortifiés) et y plaça une garnison. En 1595, les troupes espagnoles s'emparèrent à leur tour du château et le mirent au pillage. En 1620, Charlotte d'Ailly, héritière de la famille d'Ongnies, épousa Honoré d'Albert, le frère du connétable de Luynes, favori de Louis XIII. L'année suivante, Honoré d'Albert obtint l'érection en duché de son comté de Chaulnes. Mais ceci est une autre histoire.

Marcel Queyrat
Président cantonal du Souvenir Français.

* *François II expira à l'âge de 17 ans le 5 décembre 1560.*

** *Charles IX était fragile, comme son aîné François II, mais anxieux, nerveux, coléreux.*

*** *Vassy : aujourd'hui Wassy est en Champagne (département de Haute-Marne. Région Grand Est).*

**** *La majorité des Parisiens était catholique.*

Bibliographie :

« *Histoire de France Populaire* » Tome 2
par Henri Martin.

« *Cours d'Histoire des Institutions Publiques et des Faits Sociaux* »
par JF Lemarignier (1964).

« *Catherine de Médicis* »
par Jean Orioux Flammarion (1986).

« *Chaulnes et ses environs* »
par l'abbé Paul Decagny Res Universalis (1988).

« *Châteaux disparus dans la Somme* »
par Christian Du Passage (1987).

« *Gentilhommières en Picardie* »
Philippe Seydoux Editions de La Morande (2002).





Entretien automobile
Pneumatique auto/moto
 (pose de vos pneus achetés sur internet)
Climatisation
Diagnostic
 MULTIMARQUES

49 Rue Odon Dumont 80320 CHAULNES
06 99 16 97 38

0612736810



La Fine Bouche
 Cuisine Traditionnelle

13 rue de Lihons | 80320 Chaulnes



L'immobilière
 de Haute Picardie


Siège social
 15, avenue Aristide Briand
 80320 Chaulnes
 03.22.84.14.19

Bureau annexe
 8, rue du Niger
 80170 Rosières en Santerre
 03.22.87.61.87

www.immobiliere-de-haute-picardie.com 




PHARMACIE SAVARY DEBLOCK
23 Rue Odon Dumont 80320 CHAULNES
 Matériel Médical - Livraison à domicile
 Services - Ecoute - Conseils



21 route d'Hallu
 80320 CHAULNES
 Téléphone : 03 22 85 55 37
 Mail: wk-info@sfr.fr
 www.wk-informatique.fr

Auto-entreprise depuis 2009

- Réparation d'ordinateurs hors garantie
- Réinstallation du système d'exploitation
- Réglages de programmes et/ou de périphériques
- Assemblage d'équipement sur mesure
- Assistance / autres demandes



Hélène HEURTEAUX 06 29 12 03 67



Naturellement Belle
 24 bis rue Odon Dumont
 80320 CHAULNES
 www.clicrdv.com/Naturellement-Belle

Coiffure Mixte, Esthétique, Solarium

Jean-marc Coiffure



Masculin - junior

18 Avenue Arisitde Briand - 80320 CHAULNES
 Tél. 03 22 83 97 17

L'INSTITUTION



RESTAURANT DE CUISINE TRADITIONNELLE

Emmanuelle & Stéphane

78 Avenue Aristide Briand - 80320 Chaulnes
 Port. : 06 10 73 87 03 - Tél. : 03 22 84 94 47
 Mail : linstitution@orange.fr

Dimanche 14 mai 2023

Bourse aux plantes
Chaulnes

de 8h45 à 12h30

sur le marché campagnard "Les trésors du Santerre"

Réservé aux particuliers

Emplacement gratuit

Réservations/ Inscriptions en mairie:

par téléphone: 03 22 83 80 80

ou au : 06 78 13 87 43

ou par mail: mairie.chaulnes@wanadoo.fr